

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 901

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 68

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence des mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.